



Relevé de décisions du Conseil Communal
Mardi 5 avril 2022

22/19 Relations internationales et européennes - Convention entre les Jeunes européens France, le Mouvement européen France, l'Union des fédéralistes européens, et la Ville

La Ville de Lille entretient des liens de coopération avec 8 villes de l'Union Européenne dont les plus anciens remontent à l'accord de multipartenariat de 1958, dans l'esprit précurseur de la construction européenne. Les liens étroits de fraternité et de solidarité développés depuis tant d'années entre Lille et ses villes partenaires montrent le rôle essentiel joué par l'Europe et l'importance du sentiment d'appartenance européenne.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Lille se mobilise et s'engage afin de parler d'Europe aux Lillois et de montrer que l'Europe est proche de chacun de nous au quotidien. Une réflexion globale de la stratégie européenne de la Ville de Lille est en cours d'élaboration. Lors des élections municipales de 2020, Martine AUBRY a signé la Charte d'engagement du Label Ville Européenne porté par les associations des Jeunes Européens France, Le Mouvement Européen et l'Union des Fédéralistes Européens. Une fois élus, l'ensemble des élus se sont donc engagés à promouvoir l'Union Européenne dans leur commune et la mise en œuvre de la charte. En complément de la Charte d'Engagement, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de la convention partenariale entre les associations porteuses du label Ville européenne (les Jeunes européens France, le Mouvement européen France et l'Union des fédéralistes européens) et la Ville de Lille. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir approuver et autoriser la signature de la convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22/20 Aides habitat durable, transition écologique et façades

Dans le cadre de sa stratégie climat et de ses engagements pour atteindre la neutralité Carbone d'ici 2050, la Ville de Lille considère comme prioritaire la massification de la rénovation durable du parc de logements privés anciens. Depuis longtemps, la Ville de Lille et ses Communes associées Hellemmes et Lomme sont fortement mobilisées en faveur de la rénovation durable de l'habitat, en particulier à travers la Maison de l'Habitat durable ainsi que le versement de primes à la rénovation durable. La Ville de Lille a toujours porté une ambition et une méthode visant à accompagner les particuliers vers une rénovation globale alliant confort et performance énergétique et environnementale. Par délibération, la Ville de Lille attribue des aides globales à la rénovation de l'habitat et des primes spécifiques à la transition écologique, précarité énergétique, résidentialisation écologique des courées et au ravalement de façades. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement de trois primes de rénovation énergétique pour un montant total de 19 950 euros et une prime de ravalement de façade pour un montant de 675 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22/21 Aires collectives de jeux - Marché de services d'entretien et de maintenance des aires de jeux de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme sur appel d'offre ouvert

La Ville de Lille gère un patrimoine de 139 aires de jeux constituées de 561 structures de jeux qui offrent des aménagements ludiques visant à développer la motricité et la sociabilité des enfants. Situées dans les parcs et jardins de la Ville, mais aussi dans les cours d'école ou dans l'espace public, ces aires de jeux font l'objet d'un plan de suivi détaillé, impliquant des actions en termes d'entretien, de maintenance et de renouvellement. Le renouvellement des aires de jeux poursuit une démarche inclusive, visant notamment à prendre en compte les situations de handicap, quelle que soit la nature du handicap, moteur, sensoriel, psychique et mental. Le renouvellement des aires de jeux intègre, par le choix des matériaux et des aménagements, une approche visant à connecter les jeux à la nature et à désimperméabiliser les sols, en adéquation avec le Pacte Lille Bas Carbone. Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans la démarche « Lille à hauteur d'enfants » portée par la Ville, en développant notamment le jeu libre et en prenant en compte le point de vue et les besoins des enfants. Dans le cadre du plan de suivi, ces démarches doivent prendre en compte la nécessité de sécurisation des aires de jeux.

Le marché actuel répondant à cet impératif pour la Ville de Lille et ses Communes associées arrivant à échéance, il convient de relancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres. Le marché prendra la forme d'un accord-cadre à émission de bons de commande. Il sera conclu pour une durée de 2 ans, reconductible une fois pour une durée équivalente, soit une durée maximale de 4 ans. Le montant maximum de cet accord-cadre s'élève à 2.000.000 € HT pour 4 ans. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de l'accord-cadre à émission de bons de commande après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

La délibération est adoptée à la majorité

22/22 Feuille de route lilloise pour l'économie circulaire

Il est demandé au Conseil Communal d'adopter la feuille de route lilloise pour l'économie circulaire 2022-2026, déclinaison opérationnelle du Plan lillois pour le climat et de la stratégie métropolitaine d'économie circulaire. La Ville de Lille souhaite que le pilotage de cette feuille de route soit, le plus largement possible, participatif et itératif pour impliquer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Elle a donc été enrichie grâce à des contributions des acteurs locaux de l'économie circulaire et son pilotage s'appuiera sur un Comité partenarial Lillois pour l'Economie Circulaire. La feuille de route lilloise est construite autour de 4 priorités : ancrer l'économie circulaire dans le territoire lillois, hellemmois et lommois ; favoriser l'économie circulaire dans le renouvellement de la Ville de Lille et ses communes associées ; favoriser les boucles locales pour l'alimentation et les matières organiques et favoriser une consommation plus responsable. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir adopter la feuille de route lilloise pour l'économie circulaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22/23 Association Lille Avenirs - Désignation du représentant de la Commune associée d'Hellemmes dans les instances de l'association

Suite à la fusion de l'association Réussir la Mission Locale de Lille et l'association Maison de l'Emploi de Lille – Lomme – Hellemmes au sein de l'association Lille Avenirs, il y a lieu de procéder à la désignation du représentant de la Commune associée d'Hellemmes dans les instances de cette association. Il est demandé au Conseil Communal de désigner le représentant de la commune.

Est désigné Monsieur Kamal BADDOU

La délibération est adoptée à la majorité

22/24 Bibliothèque municipale – renouvellement de l'adhésion à la démarche "Rythme ma Bibliothèque" de la Métropole Européenne de Lille

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la démarche « Rythme ma bibliothèque » de la Métropole Européenne de Lille et d'autoriser la signature de la convention entre la MEL et la Ville de Lille pour sa Commune associée d'Hellemmes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

22/25 Commune associée d'Hellemmes – UTOPIA – Convention de partenariat avec Lille 3000

La prochaine édition de Lille3000 se tiendra en 2022 sur le thème « Utopia ». La Commune associée d'Hellemmes s'associe à cet évènement en organisant différentes manifestations. Cette collaboration est définie dans une convention. Il est donc demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature de ladite convention.

La délibération est adoptée à la majorité

22/26 Acquisition, installation et maintenance d'Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et matériels et prestations associés pour la Ville de Lille et ses Communes associées Lomme et Hellemmes et la Caisse des Ecoles - Autorisation de signature du marché

Le marché d'acquisition, installation et mise en service de Tableaux Numériques Interactifs (TBI), Ecrans Numériques Interactifs (ENI) et matériels et prestations associés pour la Ville de Lille et ses Communes associées Lomme et Hellemmes et la Caisse des écoles prend fin le 18 septembre 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature du nouveau marché portant sur l'achat d'ENI, matériels et prestations associés.

La délibération est adoptée à la majorité